

Délibération n°31.03

L'AN deux mille vingt-deux, le mardi 04 octobre, le conseil communautaire, convoqué le 28 septembre 2022 s'est réuni à Mozac, Salle l'Arlequin, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

Effectif légal du conseil
communautaire :
60

Nombre de conseillers
en exercice :
60

Nombre de conseillers
présents ou représentés :
55

Nombre de votants :
55

Date de convocation :
28 septembre 2022

Date d'affichage de la liste des
délibérations :
12 octobre 2022

**Objet : Rapports annuels 2021
retracant l'activité des EPCI
auxquels Riom Limagne et
Volcans adhère :
Pôle d'Equilibre Territorial et
Rural (PETR) « le Grand
Clermont »**

PRESENTS

Mme ABELARD Nathalie, M AGBESSI Eric, M AYRAL Jean-Paul, M BEAURE Nicolas, M BELDA José, Mme BERTHELEMY Hélène, M BIGAY Bertrand, M BONNICHON Frédéric, M BOUCHET Boris, M BRAULT Charles, Mme CACERES Marie, M CARTAILLER Philippe, M CAZE Alain, M CHASSAGNE Eugène, M DE ABREU Jérôme, Mme DE MARCHI Véronique, M DEAT Alain, M DERSIGNY Eric, M DESMARETS Pierre, M DUBOIS Gérard, Mme DUPONT Laurence, M GAILLARD Philippe, M GRENET Daniel, Mme GRENET Michèle, M GRENET Roland, M HEBRARD Jean-Pierre, Mme HOARAU Catherine, M JEAN Daniel, M MAGNET Fabrice, M MAGNOUX André, M MESSEANT Jean-François, Mme NIORT Nathalie, M PECOUL Pierre, Mme PERRETON Régine, M RAYMOND Vincent, M RAYNAUD Jean-Louis, M REGNOUX Marc, M ROUGEYRON Denis, Mme ROUSSEL Sandrine, M THEVENOT Laurent, Mme VAUGIEN Evelyne, M VERMOREL Pierrick, **titulaires.**
Mme Arlette GRENIER, M Denis DAIN, Mme Béatrice ROUGANNE, M Franck ROULIN, **suppléants.**

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents représentés ou suppléés :

- M BOISSET Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme VAUGIEN Evelyne,
- M CHANSARD Gérard a donné pouvoir à Mme HOARAU Catherine,
- M CHASSAING Pierre a donné pouvoir à M PECOUL Pierre,
- M CHAUVIN Lionel a donné pouvoir à M BONNICHON-Frédéric,
- M DUCHÉ Dominique a donné pouvoir à M MAGNOUX André,
- Mme MARTINHO Corinne a donné pouvoir à M MAGNET Fabrice,
- Mme PIRES-BEAUNE Christine a donné pouvoir à M DE ABREU Jérôme,
- Mme VEYLAND Anne a donné pouvoir à M RAYNAUD Jean-Louis,
- M VILLAFRANCA Grégory a donné pouvoir à M DUBOIS Gérard,

- M BARBECOT Jacques, conseiller communautaire unique de Pulvérières, remplacé par Mme Arlette GRENIER, conseillère communautaire suppléante,
- M IMBERT Didier, conseiller communautaire unique de Clerlande, remplacé par M Denis DAIN, conseiller communautaire suppléant,
- M MELIS Christian, conseiller communautaire unique de Enval, remplacé par Mme Béatrice ROUGANNE, conseillère communautaire suppléante,
- M MICHEL Didier, conseiller communautaire unique de Varennes sur Morge, remplacé par M Franck ROULIN, conseiller communautaire suppléant.

Absents :

- M GAUTHIER Patrice,
- Mme LAFARGE Anne-Catherine,
- Mme MOURNIAC-GILORMINI Virginie,
- Mme PANIAGUA Murielle,
- M WEINMEISTER Nicolas.

< > < > < > < > < >

Secrétaire de Séance : Mme BERTHELEMY Hélène

Rapport n°31.03 – Rapports annuels 2021 retraçant l'activité des EPCI auxquels Riom Limagne et Volcans adhère :
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) « Le Grand Clermont »

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-39 ;
Vu l'arrêté préfectoral n°17-02555 portant transformation de la communauté de communes Riom Limagne et Volcans (RLV) en communauté d'agglomération ;
Vu l'arrêté préfectoral n°18-02032 du 13 décembre 2018 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans (RLV) ;
Vu l'article L.5211-39 du CGCT faisant obligation au Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural « Le Grand Clermont » d'adresser chaque année aux présidents des EPCI adhérents ou aux maires de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement ;

Considérant le rapport établi pour le débat d'orientations budgétaires 2022 transmis par le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural « Le Grand Clermont » en août 2022 ;

Le conseil communautaire, sur proposition du Président, prend acte du rapport d'activité annexé, établi par le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural « Le Grand Clermont », pour l'exercice 2021.

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

***Pour extrait conforme.
A Riom, le 05 octobre 2022***

Le Président

Frédéric BONNICHON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).

Réunion du Comité Syndical du 02 février 2022

Effectif légal du conseil syndical : 64

Nombre de Conseillers en exercice : 64

Nombre de conseillers présents ou représentés : 55

Nombre de votants : 55

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-200048171-20220202-731-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/02/2022

Convoqué le 19 janvier 2022, le conseil syndical s'est réuni le 02 février 2022 à 18h00, en Visio conférence, sous la présidence de Monsieur Dominique ADENOT.

105^e Séance

Étaient présents les délégués dont les noms suivent :

Monsieur Dominique ADENOT
Monsieur Claude AUBERT
Monsieur Jérôme AUSLENDER
Monsieur José BELDA
Monsieur Nicolas BONNET
Monsieur Frédéric BONNICHON
Monsieur Charles BRAULT
Monsieur Jean-Pierre BRENAS
Monsieur Éric BRUN
Monsieur Jean-Pierre BUCHE
Monsieur Philippe CARTAILLER
Monsieur Alain CAZE
Monsieur Gérard CHANSARD
Monsieur Alain CHARLAT
Monsieur Alain DEAT
Monsieur Antoine DESFORGES
Madame Nathalie DOS SANTOS
Monsieur Jean-Paul FAURE
Madame Blandine GALLIOT
Madame Cécile GILBERTAS
Monsieur Éric GRENET
Monsieur Dominique GUÉLON
Monsieur Jean-Pierre HEBRARD
Monsieur Daniel JEAN
Monsieur Sylvain KEMMOE
Monsieur Jacques LARDANS

Monsieur Jean-Marc LAVIGNE
Madame Christine LECHEVALLIER
Monsieur André MAGNOUX
Madame Nathalie MARIN
Monsieur Dominique MARQUIE
Monsieur Christian MELIS
Monsieur Cédric MEYNIER
Madame Danielle MISIC
Monsieur Jean-Marc MORVAN
Monsieur Jean-Michel ONDET
Madame Christine PACAUD
Monsieur Gilles PAULET
Madame Mina PERRIN
Monsieur Gilles PETEL
Monsieur Jean PICHON
Monsieur Pascal PIGOT
Monsieur Jérôme PIREYRE
Monsieur François REPOLT
Monsieur Jean-Pierre ROUSSEL
Madame Sandrine ROUSSEL
Madame Valérie ROUX
Monsieur Bruno VALLADIER
Madame Nadine VALLESPI
Monsieur Dominique VAURIS
Monsieur Gilles VESCOVI
Monsieur Nicolas WEINMEISTER

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20221004-DELI20221004313-DE
Date de réception préfecture : 14/10/2022

Étaient excusés / absents :

Monsieur Claude AIGUEPARSES
Monsieur Marcel ALEDO
Monsieur Dominique BANNIER
Monsieur Nicolas BEAURE
Monsieur Jean-Christophe CERVANTES
Monsieur Jean-Michel CHARLAT
Monsieur Gérard DUBOIS
Madame Catherine FROMAGE
Monsieur Gérard GUILLAUME

Monsieur Yann GUILLEVIC
Monsieur Michel LACROIX
Madame Christine MANDON
Monsieur Sébastien MORIN
Monsieur Pierre PECOUL
Madame Anne-Marie PICARD
Monsieur Marc REGNOUX
Monsieur Denis ROUGEYRON
Monsieur Laurent THEVENOT

Avaient donné pouvoir :

Monsieur Pierre PECOUL
Monsieur Laurent THÉVENOT

à
à

Monsieur Frédéric BONNICHON
Monsieur Dominique ADENOT

Rapport d'Orientations Budgétaires 2022

PRÉAMBULE

Les origines du Grand Clermont

Le territoire du Grand Clermont est original en ce qu'il allie une métropole et des espaces périurbains et ruraux dynamiques. Il est né dans les années 2000 de la volonté des élus de bâtir un destin commun autour d'un bassin de vie de 430 000 habitants.

Le projet du Grand Clermont a d'abord été traduit dans une charte de Pays. Il s'est par la suite approfondi avec le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale), grâce au concept de métropole en archipel.

L'assise juridique du Grand Clermont

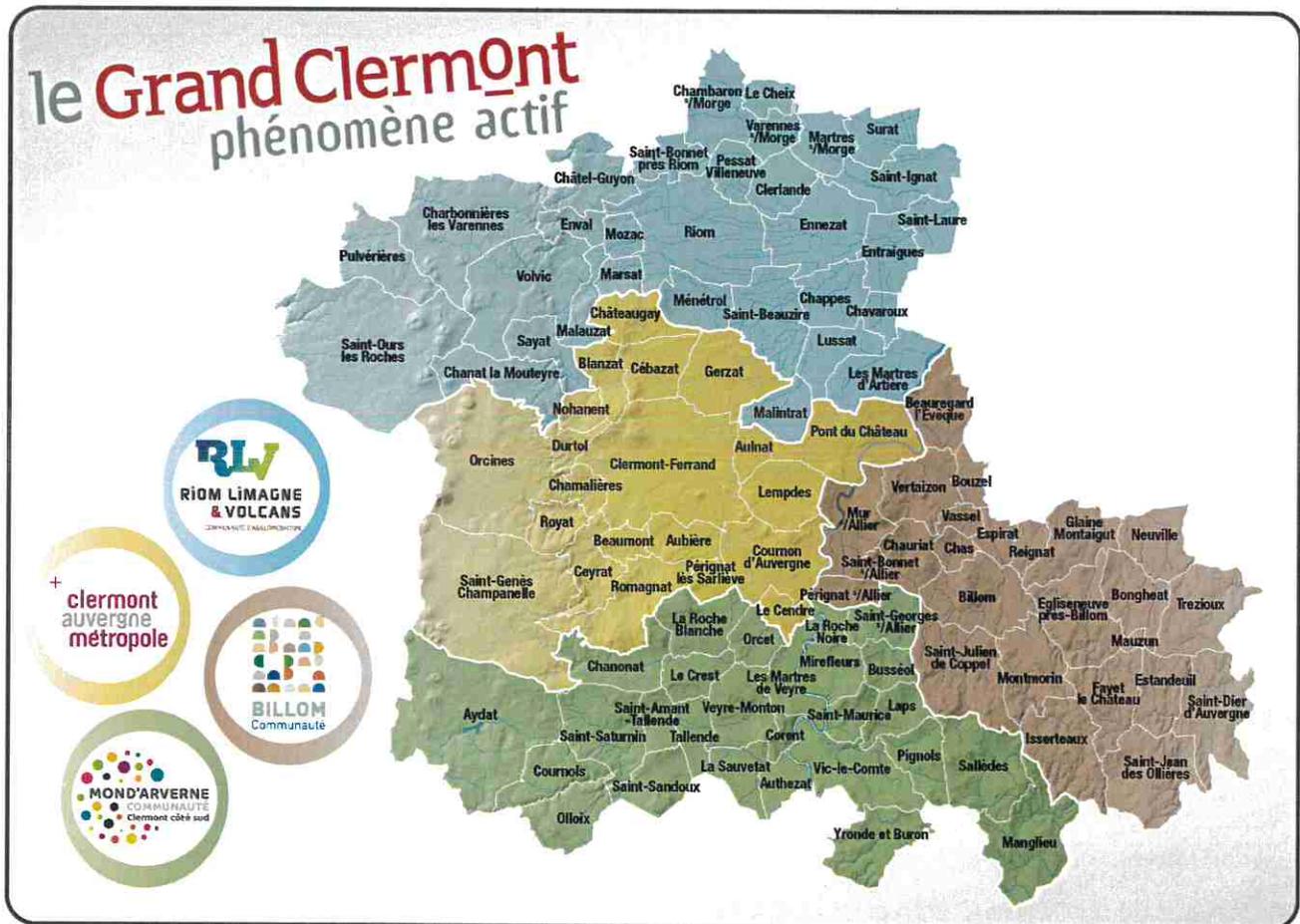
Le syndicat a fortement évolué depuis sa création : de SIEPAC, en charge du schéma directeur de 1995, il est devenu un Pays « lois Voynet » dans les années 2000. Profitant de la loi de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles (MAPAM), le syndicat mixte a été transformé le 16 octobre 2014 en Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR). Il est l'un des plus importants de France sous ce statut.

Cette transformation a apporté plusieurs changements sur un plan fonctionnel : le renforcement du Conseil de développement, la mise en place d'une Conférence des Maires et de nouvelles perspectives en matière de services unifiés et de prestations de services. À ce titre, un service d'instruction du droit des sols mutualisé a vu le jour en 2015 pour environ la moitié des communes du Grand Clermont. De même, le PETR assure la maîtrise d'ouvrage, par délégation, d'une voie verte le long de l'Allier.

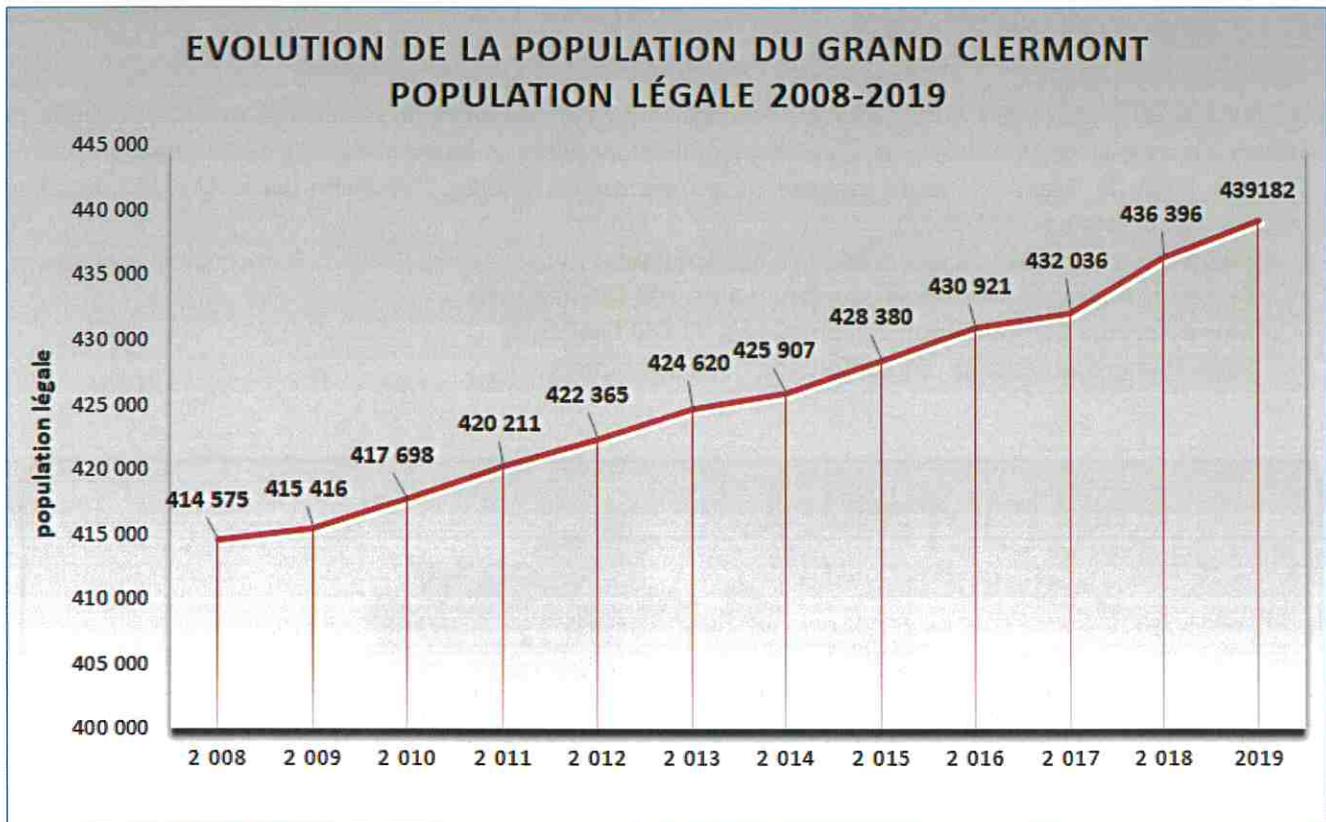
Les membres du Grand Clermont

Consécutif à la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) et à la mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Puy-de-Dôme arrêté le 10 mars 2016, le Grand Clermont compte désormais quatre EPCI et 104 communes, 439 182 habitants (population légale totale au 1/1/2022) :

- **Billom Communauté** : 25 communes, 26 425 habitants
- **Clermont Auvergne Métropole** : 21 communes, 302 146 habitants
- **Mond'Arverne Communauté** : 27 communes, 41 460 habitants
- **Riom Limagne et Volcans** : 31 communes, 69 151 habitants
-



Il convient de noter que la population du Grand Clermont est en augmentation continue depuis dix ans. Si les autres métropoles de la région Auvergne Rhône Alpes gagnent également de la population, le bassin clermontois est le seul qui bénéficie d'un solde migratoire positif. Le territoire du Grand Clermont est donc attractif.



Le fonctionnement du PETR

Le syndicat du Grand Clermont est administré par un **comité syndical de 64 élus**. Il fonctionne avec 1 Président, 8 vice-Présidents, 1 bureau et des commissions, dont la commission urbanisme et la commission conseil de développement, et groupes de travail thématiques. L'Assemblée a été réinstallée en septembre 2020 après les élections municipales et communautaires.

Président : **Dominique ADENOT**

1^{ème} vice-Président : **Gérard GUILLAUME** en charge de l'application du droit des sols, de la Conférence des maires et de la relation institutionnelle avec le Conseil de développement

2^{ème} vice-Président : **Dominique GUELON** en charge de la santé et du suivi des groupes mixtes Conseil de développement/ Conseil syndical

3^{ème} vice-Président : **Pierre PECOUL** en charge de l'urbanisme commercial

4^{ème} vice-Président : **Jean-Pierre BUCHE** en charge du SCoT, du Projet Alimentaire Territoire

5^{ème} vice-Président : **Gilles PAULET** en charge de la valorisation du Val d'Allier (voie verte, Leader)

6^{ème} vice-Président : **Nicolas BONNET** en charge des contractualisations, des appels à projets et de la mobilité

7^{ème} vice-Président : **Christine LECHEVALLIER** en charge de l'urbanisme innovant (nouvelles formes d'habiter)

8^{ème} vice-Président : **Marc REGNOUX** en charge de la communication et des relations avec l'enseignement supérieur et la recherche

En 2021, se sont tenu 5 bureaux et 5 conseils syndicaux.

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20221004-DELI20221004313-DE
Date de réception préfecture : 14/10/2022

En 2022, l'équipe technique du Grand Clermont se compose de **17 agents** répartis autour de **2 pôles « urbanisme »** et **« développement »**, comme suit :

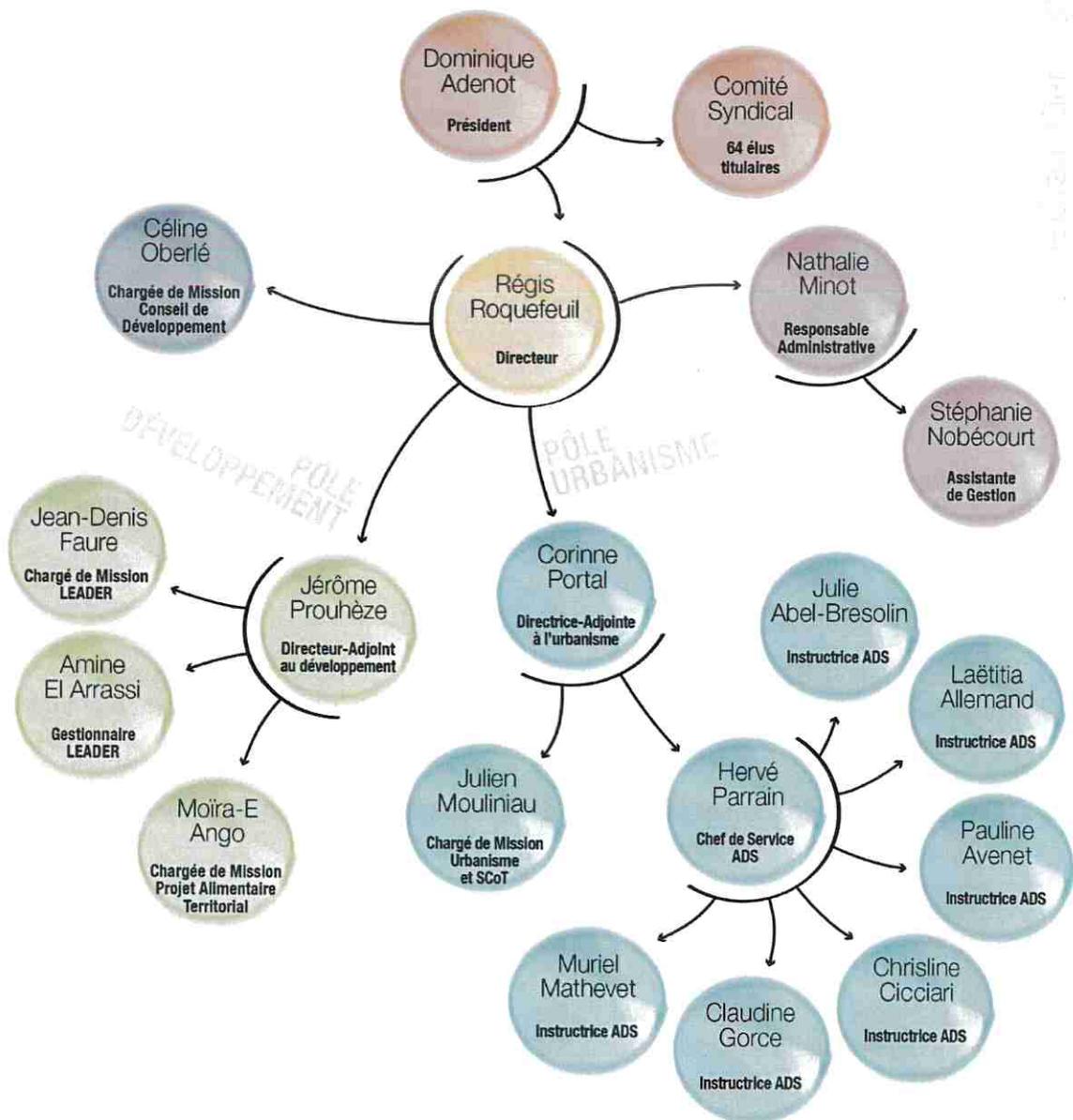
- > 1 ETP relatif à la Direction de la structure ;
- > 2 ETP sur la gestion RH, comptable et administrative de la structure ;
- > 1 ETP pour l'animation du Conseil de Développement ;

Pôle développement

- > 1 ETP relatif à l'animation et la coordination du pôle de développement du Grand Clermont ;
- > 1 ETP sur l'animation, la gestion administrative, la communication et la coopération du programme Leader
- > 1 ETP sur la gestion administrative, financière et pré-instruction réglementaire du programme leader
- > 1 ETP sur la mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial

Pôle urbanisme

- > 1 ETP relatif à l'animation et la coordination du pôle urbanisme du Grand Clermont
- > 1 ETP sur la mise en œuvre du SCoT du Grand Clermont
- > 1 ETP sur l'encadrement du service ADS ;
- > 6 ETP sur l'instruction des actes d'urbanisme.



Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20221004-DELI20221004313-DE
Date de réception préfecture : 14/10/2022



Les ressources financières

Depuis 2013, le **taux de cotisation est inchangé à 1,70 €** par habitant. Il sera proposé de le maintenir lors du vote du budget primitif 2022. Ainsi la principale ressource (**746 609€** en hausse de 4 736€ par rapport à 2021) du Grand Clermont est directement liée au dynamisme démographique du territoire.

**TABLEAU Prévisionnel
DES COTISATIONS 2022**

EPCI	Pop réf 2018	1,70 €/hab.	Pop réf 2019	1,70 €/hab.
		Cotisation 2021		Cotisation 2022
Billom Communauté	26 242	44 611,40	26 425	44 922,50
Clermont Auvergne Métropole	300 131	510 222,70	302 146	513 648,20
Mond'Arverne Communauté	41 216	70 067,20	41 460	70 482,00
Riom, Limagne et Volcans	68 807	116 971,90	69 151	117 556,70
TOTAL	436 396	741 873,20	439 182	746 609,40

La **contribution** (environ 375 000€ en hausse de 32 000€ par rapport au budget primitif 2021 mais stable par rapport aux dépenses réelles 2021) de **Billom Communauté** et de **Mond'Arverne Communauté** couvrent la réalité du **coût du service ADS** qui est donc financièrement neutre pour le Grand Clermont.

Les autres principales recettes sont :

- **Le financement de l'animation** du programme LEADER, du PAT, de la mission « accueil de nouvelles populations » (solde) et du SCOT par l'Europe, l'État et le Conseil départemental du Puy-de-Dôme pour environ 160 000€.
- **Les subventions** de l'État et de l'Europe d'environ 150 000€ pour financer les études dans la cadre du PAT, du Leader et du plan paysage.

Il convient de noter que la relance du Conseil de développement du Grand Clermont ne bénéficie d'aucune recette extérieure et est donc financé grâce à l'excédent budgétaire des années précédentes.

Enfin en investissement, la **voie verte de l'Allier** est financée par les participations des EPCI (414 884€ pour Mond'Arverne Communauté et 135 157€ pour Clermont Auvergne Métropole) et les subventions de la Région, de l'Europe et de l'État.

Les principales dépenses

Le Grand Clermont étant une structure d'ingénierie au service du territoire, en fonctionnement, les **charges de personnels** sont naturellement la principale dépense. Le coût estimé de 865 000€ est en augmentation d'environ 45 000€ par rapport aux dépenses réelles de 2021. Cette augmentation s'explique par le renfort prévu au service ADS, par le Glissement-Vieillesse-Technicité, et par l'augmentation de coûts dû notamment à l'assurance du personnel et au Versement Transport (l'année 2021 était la dernière année avec un dégrèvement partiel).

Les autres principales dépenses sont :

- **Les études** pour environ 230 000€ (Design de service, études dans le cadre du PAT, Plan Paysage, Stratégie candidature LEADER, Demain le Grand Clermont, Habitat de demain). Il convient de noter qu'un nouveau coût lié au suivi du DAAC de 7 500€ est prévu pour financer la CCI.
- **Les charges à caractère général (hors études)** pour environ 150 000€ (contre environ 126 000€ de dépenses réelles en 2021) qui intègre les coûts supplémentaires liés au Conseil de développement et les nouvelles adhésions (9 000€ pour la fédération des SCOT, la Coordination des Conseils de Développement et le CISCA) et une prévision de 5 000€ pour la communication.
- **L'agence d'urbanisme Clermont Auvergne Métropole** pour 150 000€ (identique à 2021). Au-delà du programme mutualisé, l'agence interviendra pour deux principaux dossiers : Demain le Grand Clermont et l'observatoire du PAT.
- **Les indemnités des élus** pour environ 70 000€ (identique à 2021).
- **L'amortissement des investissements** pour environ 35 000€ (en forte baisse par rapport à 2021 suite à la mise en œuvre de régularisations comptables votées fin 2021).

Les travaux de la **voie verte de l'Allier** avec une inscription budgétaire d'environ 2 500 000€ en investissement font l'objet d'une comptabilité distincte rattachée. La mobilisation d'une ligne de trésorerie sera nécessaire en attendant le versement des subventions.

BILAN 2021 - PERSPECTIVES 2022

1- Demain Le Grand Clermont

La démarche amorcée :

Depuis 10 ans, à travers le Schéma de Cohérence Territoriale, le Grand Clermont a fixé le cap de l'aménagement et du développement du territoire.

Aujourd'hui, à l'heure où le changement climatique et la crise sanitaire nous obligent, les élus du Grand Clermont ont décidé de prendre toute leur part à travers l'ensemble des politiques publiques qui relèvent de leur compétence pour faire face à ces enjeux structurels incontournables. C'est donc dans ce contexte qu'a été lancée la démarche Demain Le Grand Clermont (présentée lors du conseil syndical du 30 juin 2021) afin d'interroger les modèles qui ont fondé le socle du SCOT et de poser les fondements de son éventuelle révision.

Avec l'appui de l'agence d'urbanisme, l'objectif de l'année 2021 a été d'initier la démarche grâce à une connaissance partagée du territoire et une compréhension collective des enjeux de transition.

Ainsi, le 4 octobre, une visite du territoire (dans le cadre de la démarche d'attractivité du territoire) a permis à chaque EPCI de présenter ses spécificités et ses grands enjeux.



Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20221004-DEL120221004313-DE
Date de réception préfecture : 14/10/2022

Le 11 octobre, une quarantaine d'élus ont pu échanger avec le groupe de réflexion « The Shift Project » à l'occasion de la présentation de son rapport « La résilience des territoires : pour tenir le cap de la transition écologique ». Comment les élus peuvent-ils s'engager plus fortement et durablement dans la transition sur les territoires ? Tel était l'enjeu de cet événement qui a également permis aux élus de partager leurs points de vue et leurs visions sur ces défis à relever collectivement.

Parallèlement, la jeunesse des collèges et lycées est interrogée sur l'avenir du territoire dans le cadre d'un concours initié avec le rectorat : « Mon territoire au futur, mon futur dans mon territoire : quelle(s) solutions(s) pour les habitants du Grand Clermont ». Les résultats sont attendus en mai 2022.



En 2022, des résultats concrets attendus :

Afin d'élaborer le document cadre, probable précurseur d'un futur PADD, durant l'année 2022, un travail collectif va s'engager dès le début d'année. Il s'agira ainsi de définir les axes politiques qui permettront à la collectivité d'anticiper et de s'organiser pour pouvoir répondre au changement climatique déjà à l'œuvre.

En effet, les collectivités locales disposent de moyens d'action dans de nombreux domaines, leur capacité à maintenir les services publics essentiels, à garantir la cohésion sociale et à renforcer la résilience territoriale constituera la condition sine qua non d'un territoire engagé dans la transition écologique.

Dès lors que les élus auront validé le cadre de leur ambition, un partage et une mise en débat avec la société civile, notamment à travers le conseil de développement, devra être effectué afin de garantir la co-construction et l'appropriation du projet de territoire de toutes les parties prenantes.

2- Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)

La mise en œuvre du SCOT

L'accompagnement des communes et des intercommunalités s'effectue dès l'amont des procédures d'élaboration et de révision des documents d'urbanisme locaux, par la rédaction d'une « note de déclinaison » du SCOT. Suivent ensuite l'accompagnement technique au fur et à mesure de la procédure (diagnostic, PADD, zonage, règlement) et enfin l'avis final qui est délivré dans un délai maximal de 3 mois pour les PLU, 2 mois pour les PLH et 1 mois pour les PA/PC de plus de 5000 m² de surface de plancher. Les avis font l'objet d'une analyse technique préalable suivie d'une analyse avec les élus de la commission Urbanisme.



Tout comme durant l'année 2020, les missions du Grand Clermont ont été impactées par la crise sanitaire qui a ainsi diminuée le nombre de réunions et empêché les sorties collectives sur le terrain. Les périodes hors confinement et les réunions à distance ont toutefois permis des avancées.

En 2021, le Grand Clermont a été mobilisé sur :

- le suivi des démarches de PLU/PLUi (réunions techniques et COPIL) : la révision des PLU d'Aulnat, de Beaumont, et du Cendre, l'élaboration des PLUi de Clermont Auvergne Métropole, de Mond'arverne Communauté et de Riom Limagne et la mise en œuvre du PLUI de Billom Communauté.

- l'étude « industrie de demain » initiée par le Président du Grand Clermont en 2020. Un travail préliminaire visait à positionner le territoire vis-à-vis des enjeux industriels de demain. En effet, l'émergence des révolutions industrielles en cours et à venir (dites 4.0 et 5.0) nécessite d'interroger l'opportunité du territoire de favoriser l'accueil d'industries innovantes, ainsi que la conversion et le développement des activités endogènes. Compte tenu de l'enjeu, dépassant les limites du Grand Clermont, la maîtrise d'ouvrage a été transférée au Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne et la mise en œuvre d'une étude a été confiée à l'Agence

Accusé de réception en préfecture
06-20010763-20221004-DEL120221004313-DE
Date de réception préfecture : 14/10/2022

Le Grand Clermont se positionne désormais dans le suivi et la contribution à cette étude pour laquelle un COPIL et un COTECH ont été organisés en 2021.

- **le Schéma Régional des carrières** : le Grand Clermont a émis des observations sur le projet de Schéma régional des Carrières en début d'année 2021, suite à une présentation et une analyse conjointe de la commission urbanisme durant les mois de décembre 2020 et janvier 2021. L'année 2021 a permis de recueillir et amender le projet de Schéma suite aux consultations des personnes publiques et privées mais aussi des observations de l'Etat. Parmi les observations, celle émise par le Grand Clermont concernant la pouzzolane, dont la rareté de la ressource à l'échelle européenne rend nécessaire de réserver les gisements aux usages les plus nobles, a été retenue. Le document a été approuvé par le préfet de région le 08 décembre 2021.

- Participation au suivi de différentes études :

- **Le classement de la montagne de la Serre** au titre des sites classés pour son intérêt scientifique, à l'initiative des services de l'Etat, dans le cadre de la mise en valeur et de la protection du site UNESCO Chaîne des Puys-Faille de Limagne.
- **La procédure Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi)** de Clermont Auvergne Métropole dont l'arrêt devrait intervenir en fin d'année 2021.
- **Le PLH de Clermont Auvergne Métropole.**
- **Le Plan de paysage Chaîne des Puys - faille de Limagne**, notamment afin d'assurer le lien avec le plan de paysage porté par le Grand Clermont
- **L'étude pré-opérationnelle Habitat** sur le territoire de Billom communauté
- **Le réseau des acteurs de l'habitat**, organisé par le Conseil départemental du Puy de Dôme.
- **Le programme Petites Villes de Demain de la ville de Billom.**
- **Les études de prospective, le suivi des observatoires** des mobilités et de l'économie animés par l'Agence d'Urbanisme.
- **Les études spécifiques aux mobilités** : ateliers « urbanisme et mobilité » menés par le SMTC, programme Urban Energy Pact (Urb-En-Pact) , atelier « plan de circulation » de Clermont Auvergne Métropole

- Par ailleurs, **le Grand Clermont est régulièrement sollicité de la part d'instituts de formation** qui souhaitent la présentation du SCOT et sa mise en œuvre, l'année 2021 n'a pas dérogé à ces demandes d'intervention.

- **l'organisation et l'animation de 9 commissions Urbanisme.** Cette commission, présidée par Jean-Pierre BUCHE, se réunit mensuellement pour formuler un avis sur la base des avis techniques proposés.

Elle convie les Maires ou Présidents d'EPCI concernés par un PLU un PLH à y participer, ainsi que les maîtres d'ouvrage (pour les permis d'aménager), ce qui donne lieu à des échanges nécessaires à la bonne compréhension des projets et de leurs enjeux.

Conformément à l'article L142-1 du Code de l'Urbanisme, le PETR du Grand Clermont est amené à émettre un avis sur la compatibilité des PLU, des PLH, des permis de construire (PC) ou d'aménager (PA) de plus de 5.000 m² de surface de plancher.

Accusé de réception en préfecture 063-200070753-20221004-DEL120221004313-DE Date de réception préfecture : 14/10/2022

En 2021, des avis ont ainsi été rédigés sur :

- **L'Analyse de la compatibilité des PLU/PLUI (avis PPA arrêt des PLU/carte communale) :**
 - Beaumont
- **L'Analyse des permis d'aménager / permis de construire :**
 - Les PC de l'école des sages femmes, de la bibliothèque et d'un immeuble neuf sur le site de l'Hôtel Dieu à Clermont-Ferrand,
 - Le PA du lotissement des Vignes à Riom,
 - Le PA de la réhabilitation de la carrière de Durtol-Nohanent et l'aménagement d'un parc photovoltaïque à Nohanent,
 - Le PC d'Urban Village à Cournon d'Auvergne,
 - Le PA du pré d'Argnoux à Malintrat,
 - Le PA du Haut des Creux à Chatel-Guyon (2ème dépôt après un premier projet en 2018),
 - Le PA de l'AFU de Lavas à Nohanent,
 - Le PA du lotissement les rives de la Monne à Veyre Monton
 - Le PA de l'AFU de Replot à Mur-sur-Allier
- **L'analyse du schéma régional des carrières**

Ce travail d'accompagnement des communes et intercommunalités à la mise en œuvre du SCoT est appelé à se poursuivre en 2022.

Les perspectives du SCOT

1- La modification N°7 du SCOT

Le SCoT a été approuvé en novembre 2011. Il a fait l'objet de 6 modifications afin de l'améliorer dans le respect du projet politique.

Au regard de l'évolution de son projet territorial, Riom Limagne et Volcans a souhaité interroger le Grand Clermont au regard de son projet de PLUI et en particulier sa stratégie économique qui était à l'origine élaborée sur 3 EPCI. Cette nouvelle stratégie requestionne les équilibres et les polarités, réinterrogeant aussi les priorités d'aménagement et le type de développement souhaité.

Ainsi, RLV souhaite aujourd'hui s'inscrire dans le processus d'évolution du SCOT notamment à travers une meilleure prise en considération des qualités agricole et paysagère dans le développement de son Parc de développement stratégique, ainsi que ses zones d'activités communautaires d'intérêt local.

La modification n°7 du SCoT vise à faciliter la mise en œuvre des évolutions de la politique économique de Riom Limagne et Volcans qui se traduit par :

- La volonté de disposer d'un foncier économique stratégique nécessitant la création d'un nouveau Parc de Développement stratégique en extension du Parc Européen des Entreprises de Riom, en transférant des surfaces du Parc embranchable de Riom, sans impact négatif sur la culture, les paysages, les sites dédiés au développement économique, ni sur les espaces naturels et agricoles

Accusé de réception en préfecture
083200070783-20221604-DLU/20221004519-DE
Date de réception préfecture : 14/10/2022

- une modification des priorités d'aménagement de certaines zones d'activités communautaires d'intérêt local (ZACIL),
- la création de nouveaux périmètres de ZACIL sur 3 communes, permettant de garantir le développement d'entreprises présentes sur le territoire ou encore de permettre un accueil d'entreprises artisanales ou industrielles locales plus homogène sur le territoire de RLV.
- La suppression de périmètres jugés non opérationnels,
- Une diminution globale du nombre d'hectares autorisés par le SCOT pour l'aménagement de zones d'activités économiques, ainsi qu'une meilleure répartition en faveur des surfaces classées en phase 2 (réserves foncières).

En termes de bilan des surfaces, la modification entrainera une diminution de 13.5ha du foncier économique situé sur Riom Limagne et Volcans, représentant 2% de surfaces à vocation économique autorisées sur le territoire du Grand Clermont.

Cette demande de modification a fait l'objet d'une présentation lors de la commission urbanisme du mois de septembre, puis au Bureau Syndical du 23 novembre et du Comité syndical du 8 décembre. La procédure réglementaire est actuellement en cours, elle s'achèvera mi-2022.

2- Les évolutions du SCOT qui s'imposent

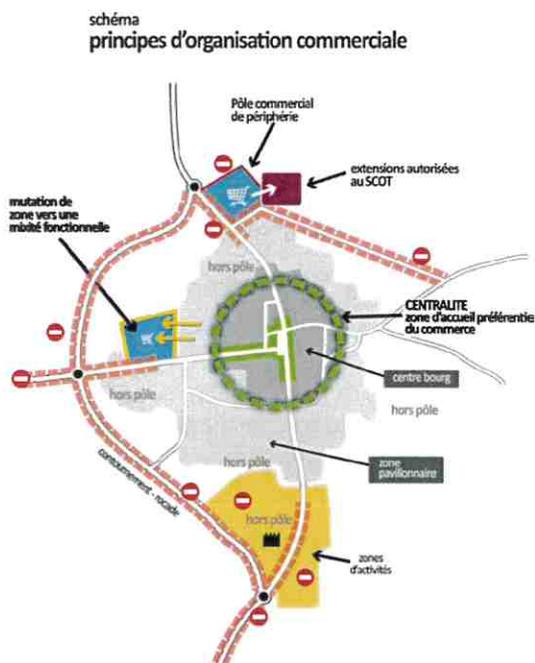
Lors d'une révision, le SCOT aura à intégrer les documents de portée supérieure, tel que le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET), adopté fin 2019. Toutefois, ce document est également amené à évoluer avec l'application de la loi Climat et Résilience et la mise en œuvre de l'objectif « Zéro Artificialisation Nette » qui s'impose également aux SCOT à 2050. Préalablement, tous les 10 ans la consommation des espaces agricoles et naturels, puis à partir de 2031, l'artificialisation des sols devront diminuer de 50% par rapport à la décennie précédente, le SCOT ayant à charge d'inscrire la trajectoire (de 2021 à 2050) dans le PADD avant le 26/08/2026.

Le Schéma Régional des Carrières qui vient d'être approuvé devra également être intégré lors de la prochaine révision.

L'urbanisme commercial

Le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC)

Le DAAC a été intégré au SCOT lors de sa modification N°6, en décembre 2019. Dès lors, il est entré dans sa phase de mise en œuvre. La méthode de suivi, réalisée avec l'appui de la CCI, assure la connaissance des **activités commerciales et artisanales de +300 m² de surface de vente** proposant de la vente de détail aux particuliers selon



6 familles d'activités : Alimentaire / Équipement de la personne / Équipement de la maison / Culture Sport Loisirs / Hygiène Santé Beauté / Commerces automobiles (concessions, multi spécialistes équipement auto... ; sous réserve de disponibilité des données).
De plus, des chiffres concernant les commerces de moins de 300 m² de surface de vente complètent la **vision globale du tissu commercial du Grand Clermont et de son évolution.**

Suite à l'approbation, les EPCI avaient été sollicités afin de centraliser les difficultés rencontrées lors de la 1^{ère} période de mise en œuvre afin de corriger d'éventuelles erreurs. Trois EPCI n'ont pas formulé de demande d'évolution, seule Clermont Auvergne Métropole a demandé un délai jusqu'en mars 2022 pour préciser ses éventuelles demandes d'évolution.

Le Comité consultatif du Commerce du Grand Clermont

Plusieurs demandes d'autorisations d'exploitations commerciales ont mobilisé le Comité consultatif du Commerce du Grand Clermont préalablement à chaque CDAC en cohérence avec les obligations réglementaires du DAAC. Le Grand Clermont, en qualité de maître d'ouvrage du SCOT, est membre de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) pour les projets de création ou d'extension de surface commerciale, de plus de 1 000 m², ainsi que les projets compris entre 300 et 1.000m² (hors ORT) des communes de moins de 20.000 habitants qui le souhaitent. Il faut préciser que les décisions des CDAC reposent sur des critères d'aménagement du territoire, de développement durable et de protection des consommateurs et non plus, comme par le passé, sur des motifs de concurrence commerciale.



En 2015, la loi « Pinel » du 18 juin 2014, est entrée en vigueur, ayant pour conséquence de fusionner les procédures de permis de construire et d'autorisation d'exploitation commerciale. En effet, un permis de construire relatif à la création ou l'extension de m² de surface commerciale ne peut désormais être délivré que si la CDAC (ou la CNAC) a émis un avis favorable.

Dans un souci de développement harmonieux, le Grand Clermont a créé en 2009 un Comité Consultatif du Commerce qui se réunit préalablement à chaque CDAC et permet de croiser les regards entre le territoire concerné par le projet (commune, EPCI), éventuellement un territoire voisin impacté, les consulaires (CCI, Chambre des Métiers), le Conseil départemental, le Conseil régional et d'autres partenaires (ADEME, Aduhme, CAUE). Ce Comité consultatif a pour rôle d'éclairer les avis des collectivités locales en CDAC.

En 2021, comme chaque année, le comité consultatif s'est réuni préalablement à chaque CDAC, ce qui a permis, non seulement une mise en commun des éléments de connaissance et d'analyse des dossiers, mais également des propositions qui ont conduit à des évolutions qualitatives des dossiers, en lien avec les orientations des collectivités. Trois comités consultatifs ont ainsi été organisés, mais seules 2 CDAC ont eu lieu en raison d'un retrait de dossier.

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20221004-DELI20221004313-DE
Date de réception préfecture : 14/10/2022



La CDAC s'est donc réunie 2 fois en 2021 :

- Le 25 février pour examiner le projet de création par démolition/reconstruction et extension d'un supermarché « LIDL » de 1219,63m² de surface de vente situé rue de l'Oradou à Clermont-Ferrand
- Le 17 juin pour examiner le projet de création d'un magasin Leroy Merlin d'une surface de vente de 12.116m² situé rue Jacqueline Auriol à Clermont-Ferrand

Le Plan paysage

LE PLAN DE PAYSAGE,

DISPOSITIF D'APPUI À L'ÉLABORATION D'UN PROJET DE TERRITOIRE :

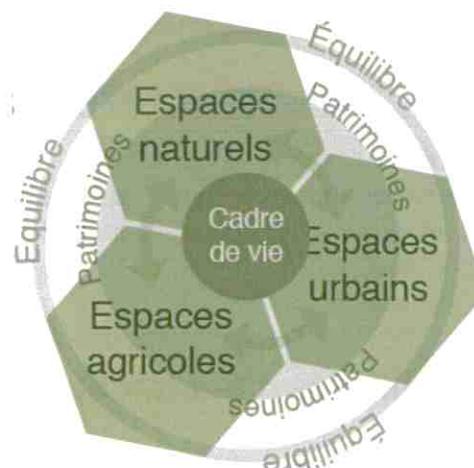
Conscients d'être dépositaires d'un patrimoine naturel, historique, archéologique et culturel de grande qualité, les élus du Grand Clermont ont souhaité conférer aux paysages et à l'architecture un rôle prédominant dans le développement du territoire.

Afin d'assurer une déclinaison opérationnelle des enjeux paysagers identifiés dans le SCOT, le Grand Clermont a été lauréat en 2018 d'un Plan de paysage sur le territoire de l'entrée sud de la métropole (de Mond'arverne à la Métropole), à l'interface entre la Chaîne des puys/Faille de Limagne et le Val d'allier. Élaboré dans le cadre d'une dynamique d'acteurs (élus, techniciens, porteurs de projets, habitants) mobilisés dans le cadre d'ateliers, entretiens, arpentage, interviews..., le diagnostic et 4 grands enjeux ont été identifiés : l'équilibre et la composition du paysage, les liens entre les composantes paysagères, la qualité du cadre de vie, la reconnaissance et la valorisation des patrimoines.

Cette 1ère phase de compréhension des paysages s'était poursuivie, fin 2020, avec un zoom spécifique consacré à la plaine de Sarliève qui fait l'objet d'une importante pression foncière. Ainsi, 3 scénarii de développement à long terme avaient été proposés : le scénario à minima, le scénario d'insertion de chaque projet dans la trame éco-paysagère de la plaine et le scénario « projet paysage » de la plaine. A l'heure actuelle, aucun scénario n'a fait l'objet d'une validation définitive.

En 2021, Le plan de paysage est entré dans la phase de définition des objectifs de qualité paysagère. Deux ateliers de travail auxquels ont participé élus, techniciens, entreprises, associations, ont permis la définition de 4 objectifs de qualité paysagère qui doivent encore faire l'objet d'une définition plus précise. Il s'agit de :

- Révéler la singularité des paysages et préserver leur lisibilité
- Valoriser et qualifier les espaces urbanisés
- Promouvoir des paysages agricoles diversifiés
- Développer les liens et amplifier les complémentarités entre les espaces agricoles, urbains et naturels



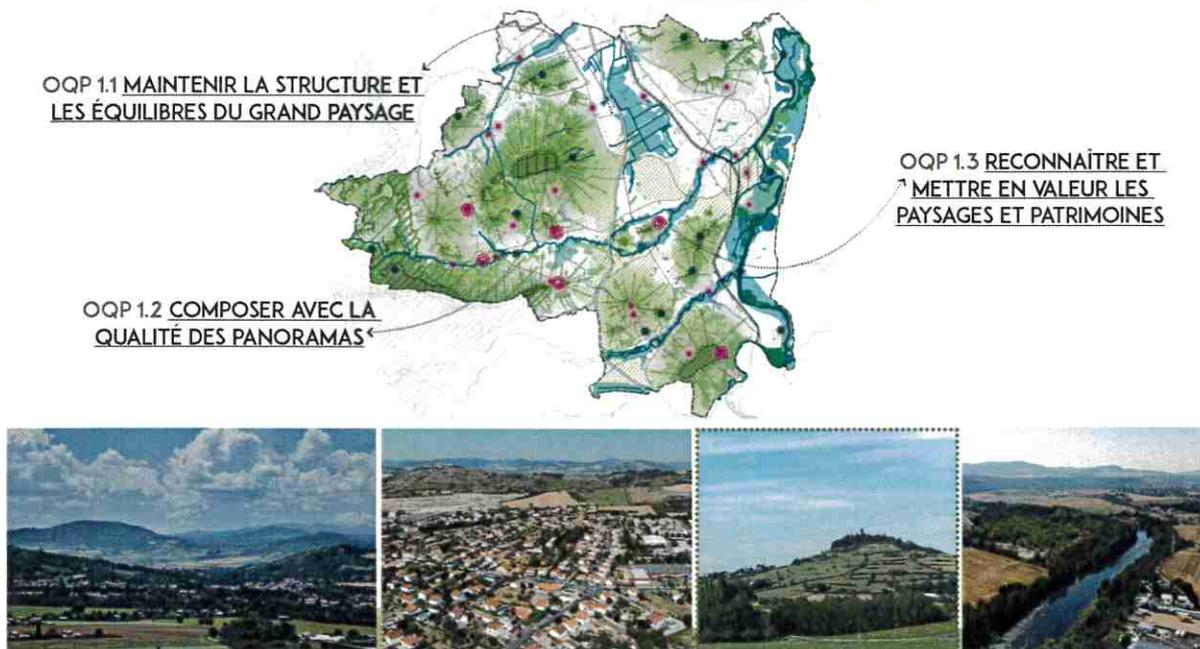
OQP 1 RÉVÉLER LA SINGULARITÉ DES PAYSAGES ET PRÉSERVER LEUR LISIBILITÉ

silhouettes lisibilité limites
structures végétales puys
gestion continuités paysagères bâtis Z.A.N.
vues patrimoines eau belvédères

OQP 1.1 MAINTENIR LA STRUCTURE ET
LES ÉQUILIBRES DU GRAND PAYSAGE

OQP 1.2 COMPOSER AVEC LA
QUALITÉ DES PANORAMAS

OQP 1.3 RECONNAÎTRE ET
METTRE EN VALEUR LES
PAYSAGES ET PATRIMOINES



Cette seconde phase se poursuivra en 2022 par l'élaboration du programme d'actions.

Le coût de l'étude s'élevait à l'origine à 44.175 € HT (53.010 € TTC), dont 42.691€ de subventions (État et Leader). Afin d'approfondir l'analyse et les propositions sur la plaine de Sarliève, un avenant a été réalisé avec le prestataire en charge du dossier pour un montant de 7.300,00 € HT (8.760,00 € TTC) portant le coût total à 61 770 € TTC.

La politique d'habitat durable

La nouvelle mandature est l'occasion de réinterroger la notion d'habitat durable à l'échelle du Grand Clermont. Ainsi, une nouvelle délégation « Urbanisme innovant (nouvelles formes d'habiter) » vise à anticiper les besoins de la population, en lien avec les choix politiques, notamment de réinvestissement des centres-villes/centres-bourgs.

Ainsi, il s'agira de conjuguer qualité du cadre de vie et qualité des logements dans un contexte de raréfaction du foncier, notamment au regard de l'objectif « Zéro artificialisation Nette » (ZAN) et de l'impact environnemental des constructions.

Cette mission doit favoriser la coopération, particulièrement avec les professionnels de l'immobilier, l'école d'architecture, le monde universitaire...

Il s'agira d'accompagner des projets démonstrateurs sur de nouveaux modes de faire, dans la continuité des objectifs qualitatifs initiés avec les Zones Pilotes Habitat (ZPH).

Cette réflexion-action doit permettre de réinterroger le territoire sur les attendus en matière d'habitat, d'innover et de démontrer par l'action que le Grand Clermont est un territoire exemplaire, tant à l'échelle des communes urbaines que des communes périurbaines ou rurales.

Un travail d'appropriation et de structuration de la méthode a permis de rentrer en relation avec la Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (DGALN) afin de s'inscrire dans sa procédure « Atelier des territoires ». Ainsi, de nombreux échanges ont eu lieu, ils ont permis à la DGALN de formuler un intérêt pour notre démarche. Toutefois, les derniers échanges ont marqué une évolution de leur part sur ce dossier, formulant plusieurs conditions préalables :

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20221004-DEL120221004313-DE
Date de réception préfecture : 14/10/2022

- réaliser un travail amont pour que le bureau d'études missionné par la DGALN puisse s'appuyer sur un "socle territorialisé et contextualisé"
- formuler des attentes plus opérationnelles et davantage ancrées dans une dynamique déjà en place. Le Grand Clermont va s'attacher à répondre aux attentes de la DGALN dans la mesure de ses moyens. Ainsi, dans un 1^{er} temps, une rencontre avec les techniciens des EPCI en charge des PLH ainsi qu'avec le service Habitat de la DDT et du Conseil départemental devrait permettre d'affiner les besoins et problématiques, ainsi que de réaliser un premier repérage des secteurs opérationnels.

3- Le Conseil de développement

Un Conseil de développement est une instance de participation citoyenne instituée par la loi, obligatoire pour les EPCI de plus de 50 000 habitants et pour les PETR.

Le PETR du Grand Clermont ne disposait plus d'un Conseil de développement depuis 2018. Les EPCI n'avaient pour leur part jamais disposé d'une telle instance. Le cadre législatif laissant la possibilité aux EPCI et PETR de porter un conseil de développement commun, c'est le choix qui a été fait sur notre territoire. Après délibération des EPCI concernés par l'obligation, le PETR du Grand Clermont a délibéré le 30 juin sur la relance et le portage d'un Forum citoyen unique pour l'ensemble du territoire. A noter que contrairement à l'ancien Conseil de développement qui était uniquement celui du PETR du Grand Clermont, celui-ci est tout à la fois celui du PETR mais également celui de chacun des 4 EPCI qui le composent.

Réalisations de l'année 2021

Afin de préparer le contenu de la délibération du 30 juin, un groupe de travail mené par Dominique Guélon et composé d'une quinzaine d'élus, s'est réuni de façon mensuelle pour définir les modalités de ce nouveau Conseil de développement, notamment quant à son rôle et sa composition.

Le rôle de ce Conseil de développement sera de réfléchir et de faire des propositions pour construire l'avenir durable de notre territoire. Il agira sur saisines de la part des élus mais pourra également s'autosaisir.

Il sera composé de 100 citoyens, diversifiés en âges, genres et territoires, et issus de 4 modalités différentes :

- La désignation de citoyens par les EPCI – 12 membres
 - Billom Communauté : 2 membres
 - Mond'Arverne Communauté : 2 membres
 - Riom Limagne et Volcans : 3 membres
 - Clermont Auvergne Métropole : 5 membres
- La désignation de citoyens par 22 associations et institutions – 22 membres
- Un appel à volontaires – 33 membres
- Un tirage au sort -33 membres

La fin de l'année 2021 a marqué le lancement de la communication sur le Conseil de développement et l'entrée progressive des membres. Celle-ci se poursuivra jusqu'à la fin février 2022.

APPEL À VOLONTAIRES

IMAGINEZ

votre territoire de demain

Devenez membre du

Conseil de Développement

le forum citoyen de votre territoire

+ d'infos et inscriptions jusqu'au 16 janvier 2022

www.legrandclermont.com/conseil-de-developpement

PNR Limagne - 3F Avenue d'Italie 63000 Clermont Ferrand - 04 44 44 10 81

Le Conseil de développement du Grand Clermont est en cours de création !

Il sera le forum citoyen de votre territoire !

C'est quoi ?

C'est une instance composée de citoyens qui dialoguent, partagent leurs avis, consultent les habitants et des experts en vue de faire des propositions aux élus.

L'objectif de ces propositions ? Imaginer le territoire de demain ! Le faire évoluer sur des sujets variés : la transition écologique, la mobilité et les transports, l'emploi, la vie sociale, culturelle et sportive, etc.

Le Conseil de développement, c'est une occasion pour les citoyens de faire entendre leurs voix en dehors du temps des élections. Une occasion de participer au développement de leur territoire, aux côtés des élus.

C'est qui ?

Le Conseil de développement sera composé de 100 citoyens et le plus diversifié possible :

- 33 citoyens volontaires
- 33 citoyens tirés au sort selon des critères d'âge, de genre et de territoire pour assurer la diversité des membres
- 22 citoyens issus de différentes associations et institutions
- 12 citoyens désignés par les 4 collectivités concernées par ce Conseil de développement

Plus d'infos : www.legrandclermont.com/conseil-de-developpement

Ne pas jeter sur la voie publique

Perspectives 2022

Le calendrier 2022 prévoit différentes étapes qui mèneront le Conseil de développement à être opérationnel :

- Jusqu'à la fin février 2022 : Entrée des membres au sein du Codev
- Mars – Avril 2022 :
 - Organisation de temps d'interconnaissance pour que les 100 citoyens apprennent à se connaître et à travailler ensemble.
 - Organisation de temps de formation sur le fonctionnement et les compétences des collectivités
 - Accompagnement à la structuration (les membres décideront eux-mêmes de leur mode de gouvernance et de fonctionnement)
 - Co-construction d'une charte de partenariat entre les élus et le Conseil de développement afin de garantir une compréhension mutuelle et des échanges réguliers
- Mai – Juin 2022 : Début des travaux. Une des premières saisines pourrait concerner la démarche Demain le Grand Clermont.

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20221004-DELI20221004313-DE
Date de réception préfecture : 14/10/2022

4- Le Projet Alimentaire Territorial

Soutenir la transition vers des pratiques agricoles, agroalimentaires et alimentaires durables et structurantes : bilan 2021 et perspectives 2022

Une expérimentation avec les citoyens pour la structuration des filières locales

Deux études financées dans le cadre de l'appel à projet « Terralim » Massif Central se sont terminées à l'automne 2021. Elles ont donné lieu à :

- Un état des lieux des unités de transformation agroalimentaires du territoire PAT
- Un repérage de pistes concrètes pour faciliter l'approvisionnement des grandes surfaces en légumes locaux. L'association 63 Saveurs, portée par la Chambre d'Agriculture du Puy-de-Dôme, s'est appuyée sur les résultats de cette étude pour se structurer dès mai 2021.

Afin d'approfondir ce travail, une expérimentation autour des attentes des consommateurs sur la qualité des légumes vendus en grande surface va être lancée.

À partir de février 2022, elle réunira trois groupes d'une dizaine d'habitants sur les villes de Clermont, Ambert et Thiers. Ils seront accompagnés pendant deux mois dans la rédaction d'un avis citoyen sur les conditions de production et d'achat de légumes locaux en GMS (qualité nutritionnelle, prix ...). Pour impulser un changement de pratiques concret, les propositions recueillies seront largement communiquées via les réseaux sociaux et portées auprès des opérateurs économiques locaux. Le coût prévisionnel est de 42 000€ dont 22 000 € de crédits reportés de l'étude TERRALIM 2 et 20 000 € qui pourront bénéficier d'un financement du programme régional PAT de la DRAAF AURA.

Quinze projets financés dans le cadre du Plan de relance, deux pour le PAT

Le PAT GC PNRLF a été labellisé de niveau 2 en juin 2021. Cette labellisation a permis d'accéder à un programme de financement spécifiquement dédié aux PAT dans le cadre du Plan de relance. En collaboration avec le COPIL PAT, une candidature collective a été déposée pour 30 projets. In fine, 15 projets de nature diverse (équipements agroalimentaires, matériel de restauration collective, lancement d'un tiers-lieu alimentaire communal, etc.) ont été financés pour un montant de près de 850 000 €. Cette candidature fructueuse, déposée en un temps record, a été composée avec l'appui d'un stage de 3 mois basé au Grand Clermont.

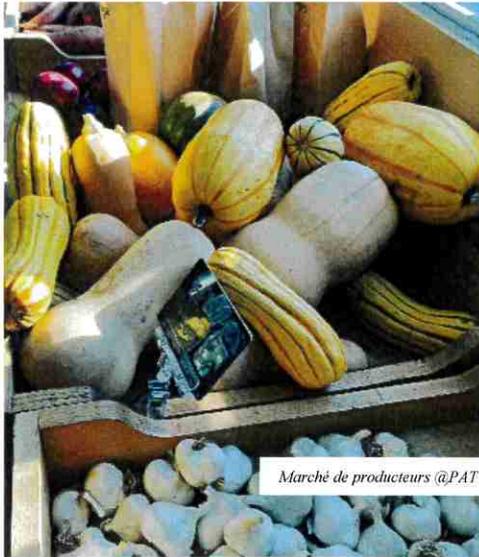


Deux projets portés par le Grand Clermont ont bénéficié d'un financement à hauteur de 70% de leur coût total:

- l'animation du PAT 2021-2023, financée pour un montant de 66 153,66€ (coût total : 138 332,64€).
- une mission de qualification du potentiel foncier public des communes pour l'installation d'activités agricoles pour un montant d'aide de 35 280€ (coût total : 50 400€). Cette étude vise à accompagner une dizaine de communes du Grand Clermont et du PNR Livradois Forez depuis la réalisation d'un diagnostic agro-environnemental de parcelles préalablement identifiées à la sélection d'un candidat pour l'installation. Un repérage des communes volontaires et des parcelles disponibles a débuté fin 2021 : 6 communes du Grand Clermont ont proposé des sites à analyser. L'étude sera lancée au printemps.

L'Observatoire du Système Alimentaire Territorial (SAT) du Grand Clermont /PNR Livradois-Forez avec l'Agence d'Urbanisme de Clermont Métropole

Une série d'indicateurs sociaux permettant d'apprécier l'état et les évolutions du système alimentaire local a été co-construite avec les partenaires d'avril à septembre 2021. Des données chiffrées ont été collectées pour chaque indicateur. Début 2022, des fiches synthétiques seront réalisées pour diffuser largement ces chiffres clés. Un travail de qualification du réseau des acteurs de l'alimentation s'ouvrira également au cours de l'année.



Investir des thématiques fortes de l'alimentation

Une journée de visites d'initiatives s'est tenue en février 2021 pour éclairer les élus locaux sur les moyens d'engager la transition alimentaire à l'échelle de leur commune. Cette journée a été organisée dans le cadre d'un stage basé au Parc-Livradois-Forez.

Pour 2022, il est prévu de réorienter l'animation des groupes projets autour de la production d'avis et d'expertises sur les sujets prioritaires de la transition alimentaire locale : objectifs bio, transformation alimentaire ...

Le collectif de chercheurs associé au PAT

Afin d'assurer la dynamique du collectif de chercheurs, un bureau composé de 4 chercheurs volontaires a été mis en place en 2021. La signature d'une charte, précisant les missions principales du collectif de chercheurs, est prévue en 2022. La collaboration avec la communauté scientifique se poursuivra dans le cadre d'un partenariat sur le programme de recherche TETRAE Auvergne Rhône-Alpes 2023-2028, autour de deux projets de recherches sur les thèmes de la gouvernance alimentaire et des usages de l'eau en agriculture.

Fin et suites du programme Terralim 2

En juin 2022, le territoire accueillera le séminaire de clôture du programme Terralim 2. Le programme de cette rencontre sera co-construit avec les 7 autres territoires parties prenantes et prévoit de réunir de nombreux acteurs institutionnels, de la recherche, autour des enjeux de relocalisation alimentaire. Pour poursuivre un travail interterritorial à l'échelle du Massif Central, le PAT investira en 2022 le programme « Typicités » autour des produits alimentaires typiques du territoire et leurs valorisations économiques, touristiques et agricoles.

Evènements

Un 3^{ème} Forum Alimentaire est prévu en avril 2022. Il se déroulera sur une semaine et alternera visites et temps de réflexion partagée. Ce nouveau format manifeste la volonté des élus du PAT d'illustrer concrètement les réalisations locales en matière d'alimentation.

Coopération entre PAT du Puy de Dôme

Sur le Département du Puy-de-Dôme, 3 nouveaux PAT sont émergents (Massif du Sancy, SMAD des Combrailles, Agglo Pays d'Issoire). Le dialogue, la coopération et un transfert de méthode et de connaissance sont engagés avec les pilotes de ces PAT et sera entretenu en 2022.

5- La voie verte le long de l'Allier

Une adaptation de la convention de prestation de service (valant mandat de maîtrise d'ouvrage)

Le PETR du Grand Clermont assure par délégation de Billom Communauté, Clermont Auvergne Métropole et Mond'Arverne, la maîtrise d'ouvrage du projet de voie verte le long de l'Allier (27 kilomètres d'Authezat à Pont du Château).

Suite à une demande de travaux supplémentaires d'un montant de 61 000€ HT (73 200€ TTC) sur la partie de la voie verte située sur la commune de Cournon, il convient par un avenant n°3 de mettre à jour les estimations des dépenses prévisionnelles et la participation financière de Clermont Auvergne Métropole. Cet avenant n'a aucun impact ni pour Billom Communauté, ni pour Mond'Arverne communauté.

Le plan de financement global de l'opération est maintenant :

DEPENSES TOTALES	Mond'Arverne Co	Billom Co	Clermont A Métropole	TOTAL
Achat foncier	61 313	25 293	14 385	100 991
Travaux d'aménagement (1)	2 155 200	832 000	1 073 800	4 061 000
Aires d'accueil	100 250	15 700	79 500	195 450
Etudes et frais divers (2)	57 230	27 140	33 630	118 000
Moe et études du CD 63	209 520	99 360	123 120	432 000
TOTAL HT	2 583 513	999 493	1 324 435	4 907 441

(1) Travaux de voirie, signalétique et travaux paysagers

(2) Ecologie, SPS, archéologie, commissaire-enquêteur, annonces légales, ...

RECETTES TOTALES	Mond'Arverne Co	Billom Co	Clermont A Métropole	TOTAL	Tx Subvention
Conseil Régional AURA	1 182 229	456 391	555 569	2 194 189	45%
FEDER POI Loire	515 956	199 181	242 465	957 603	20%
Etat Contrat de Ruralité	37 452	17 761	22 007	77 220	2%
Leader G Clermont	20 834	10 261	-	31 095	1%
Moe et études du CD63	175 691	83 318	103 241	362 250	7%
Autofinancement	651 350	232 580	401 153	1 285 084	26%
TOTAL	2 583 513	999 493	1 324 435	4 907 441	100%

Estimation de frais complémentaires à la charge des EPCI

Frais financier et TVA non récupérée	38 000	15 000	25 000	78 000
--------------------------------------	--------	--------	--------	--------

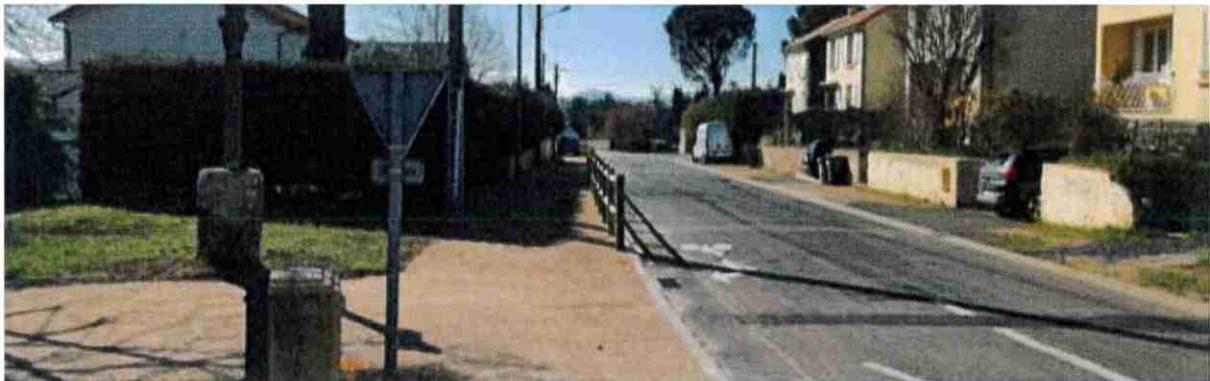
Des travaux d'aménagement réalisés sur 18 km

Les travaux de la tranche ferme, commencé en septembre 2020, se sont achevés en avril 2021 avec la pose des barrières et la signalétique. Depuis le printemps 2021, 18 premiers kilomètres sont donc désormais ouverts au public.

La fréquentation très importante dès les premières semaines et la modification d'habitudes de comportement ont engendré de multiples problèmes sur la voie verte, équipement nouveau pour ce territoire : casse de mobilier, intrusion de véhicule, conflits d'usages, difficultés d'entretien, ...

Le Grand Clermont, le CD 63, les EPCI et les Communes se sont attachés à essayer de résoudre au fur et à mesure ces difficultés. Une convention d'entretien /suivi a été élaboré et sera prochainement signé entre le CD 63 et les EPCI. Un bilan global a commencé à être établi qui permettra de mettre place des améliorations / renforcements d'équipements (mobilier, signalétique, stationnements, aménagements paysagers, ...).

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20221004-DEL120221004313-DE
Date de réception préfecture : 14/10/2022



Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20221004-DEL120221004313-DE
Date de réception préfecture : 14/10/2022



Concernant la réalisation des 8 derniers kilomètres restants de la tranche conditionnelle et étant donné la longueur des procédures d'acquisition du foncier privé, celle-ci ne pourra intervenir qu'en 2023. Seuls quelques travaux préparatoires à cette tranche seront réalisés en 2022.

1- Les prévisions budgétaires 2022

Les inscriptions budgétaires 2022 permettront de réaliser des travaux préparatoires de la tranche conditionnelle, le renforcement de la signalétique déjà existante, le début de pose mobilier/RIS sur les aires d'accueil et des aménagements paysagers. La pose de premiers outils de comptage des utilisateurs et une étude sur la signalétique locale depuis et vers la voie verte sont également prévues.

Il conviendra toute fois de prévoir une inscription du reste à réaliser de l'opération (environ 2 500 000€) pour pouvoir démarrer les travaux dès que possible début 2023 en amont du vote du budget.

Mond'Arverne Communauté contribuera en 2022 à hauteur de 414 884 € et Clermont Auvergne Métropole à hauteur de 135 157 €, Billom Communauté ayant versé le solde de sa contribution estimative en 2020.

6- Le programme LEADER Val d'Allier

La mise en œuvre opérationnelle du programme LEADER en 2021

Le montant annuel programmé en 2021 est le plus élevé depuis le début de la programmation avec 1 132 796,89 € de LEADER programmé au cours de trois comités de programmation :

- le 25 février 2021, 8 dossiers présentés pour un montant de global de 346 820,43 € de LEADER programmé.
- le 16 juin 2021, 4 dossiers présentés pour un montant de 115 154,78 € de LEADER programmé.
- 14 décembre 2021, 18 dossiers présentés pour un montant de 670 771,68 € de LEADER programmé.

En 2021, 9 opérations ont été payées pour un montant de 422 484,63 € de LEADER. Afin d'accentuer le pourcentage de mise en paiement des opérations, il est primordial de veiller à ce que tous les porteurs de projets déposent leurs demandes dès qu'ils en ont la possibilité. L'enjeu est d'éviter un engorgement en fin de programmation et d'être en mesure de prendre en compte d'éventuelles sous-réalisations et gérer au mieux la consommation de l'enveloppe

L'état de consommation du programme LEADER Val d'Allier

Actuellement, 2 916 718,85 € de fonds LEADER ont été attribués soit 66% de l'enveloppe totale. Cela représente 76 opérations financées depuis 2016. La consommation est très inégale d'une fiche action à l'autre. En début d'année 2021, il sera donc proposé une nouvelle répartition de l'enveloppe au profit des fiches actions les plus sollicitées.

Au niveau des paiements, 35 dossiers sont à ce jour soldés pour un montant total de 798 021 € soit 56% du montant total engagés (1 416 552 € pour 58 dossiers).

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20221004-DELI20221004313-DE
Date de réception préfecture : 14/10/2022

Calendrier fin de programmation

Le prochain comité de programmation se tiendra le 24 Mars 2022 est la date limite de dépôt des dossiers complets est fixée au 15 Février 2022. Un dernier comité de programmation sera organisé le 5 Juillet 2022 et la date limite de dépôt des dossiers complets est fixée au 15 Mai 2022. **Il n'y aura donc plus de possibilité de programmer de nouvelles opérations après ce dernier comité.** Pour ces deux derniers comités Les « fiches de demande préalable » ne seront plus recevables et seuls les dossiers complets seront instruits.

Prévisions de consommation 2022

Avec 1 515 350, 15 € d'enveloppe restante et 1 746 172 € d'opérations déjà engagés (Patrimoine, Mobilité douces, Culture, Tourisme /Eco, Coopération...) dont 750 000€ d'opérations déjà déposée, **l'ensemble des projets recensés ne pourront pas être financés.** Aussi, afin de garantir une consommation de l'enveloppe LEADER la plus équilibrée possible, un montant plafond d'aide LEADER de 300 000 € par opération sera appliqué en 2022.

Le dispositif d'animation et de gestion du programme LEADER :

Le GAL est doté de moyens d'animation et de gestion nécessaires à la mise en œuvre du programme LEADER. 2,25 équivalents temps pleins sont actuellement mobilisés pour :

- Informer et accompagner les bénéficiaires potentiels dans le montage des dossiers,
- Coordonner, animer et gérer le programme sur les plans administratif et financier,
- Communiquer sur le programme LEADER et ses réalisations.

Pour financer l'animation et la gestion, le GAL bénéficie d'un soutien financier du programme LEADER :

- Le dossier de demande de subvention pour l'animation 2021 a été déposé pour un montant FEADER sollicité de 98 057,99 €.
- Le dossier de demande de subvention pour l'animation 2022 a été déposé pour un montant FEADER sollicité de 118 129,51 €. Il faut noter qu'un renfort en gestion/instruction (1 ETP sur 6 mois) a été prévu dans ce dossier pour gérer l'engorgement en cette fin de programmation.

La programmation LEADER 2023-2027

En 2021, Le PETR Du Grand Clermont s'est engagé dans une candidature pour la prochaine programmation LEADER qui débutera au 1er janvier 2023. Le bureau d'étude "Les Développeurs Associés" (LDA) accompagne, pour un coût de 34 920€ TTC, le PETR sur cette mission depuis juillet 2021.

Cette nouvelle candidature devait porter sur un nouveau périmètre élargi (Mond'Arverne Communauté en entier et intégration de 2 communes supplémentaires sur Billom Communauté (6 communes au total) et de 23 communes sur Riom Limagne et Volcans) et une stratégie redéfinie.

Toutefois, par un courrier du 1^{er} décembre 2021, le Conseil Régional a informé que le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt qui devrait être publié en mars 2022 est redéfini. Dans un contexte de diminution des enveloppes allouées, Le Conseil Régional souhaite que les futurs territoires LEADER soient au nombre de douze, d'échelle départementale. Aussi, la réflexion menée autour d'une candidature portée par le PETR est totalement remise en cause par ces nouvelles informations.

Sur le fond, cette proposition semble aller à l'encontre des objectifs du programme LEADER : proximité de mise en œuvre de la stratégie de territoire, démarche ascendante, gouvernance locale... Comment un comité de programmation et une stratégie départementale pourraient-ils réellement maintenir ces impératifs qui constituent l'essence du programme LEADER.

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20221004-DELI20221004313-DE
Date de réception préfecture : 14/10/2022

Sur la forme, le Conseil Régional demande à ce que les GAL actuels s'organisent pour proposer une forme de gestion unique à l'échelle départementale. Ce scénario soulève différents risques et difficultés. Il risque, en effet, d'engendrer une complexité supplémentaire par la mise en commun des moyens humains, techniques et financiers dans le cadre de conventionnements multiples entre une structure porteuse et des territoires associés au niveau du département.

En préalable à toute redéfinition de l'organisation des GAL, il paraît indispensable d'avoir la connaissance la plus fine possible des enveloppes allouées à l'échelle départementale et la part du FEADER allouée à la mesure LEADER. En effet, pour rendre pérenne l'impact de la mesure LEADER sur le développement des territoires ruraux il paraît essentiel que la part du LEADER soit augmentée au-delà du taux actuel minimum de 5%.

La stratégie du Grand Clermont devra donc s'adapter à ce nouveau contexte inquiétant.

7- La politique d'accueil

L'année 2021 marque la fin de la Mission Accueil du Grand Clermont qui existait depuis 2010. Cette mission s'est arrêtée précisément le 30 novembre 2021.

Pour rappel, la politique d'accueil du Grand Clermont était cofinancée par le FEDER sur la période 2018-2021, dans le cadre de l'appel à projets « Relever le défi démographique » lancé par le Partenariat Massif Central. Le programme d'actions prévoyait des dépenses s'élevant à 242 419,90€ TTC et bénéficiait d'un taux de cofinancement FEDER passé de 41,25% à 50% en 2021 suite à la signature d'un avenant.

Le montant des dépenses comprenait des dépenses de Clermont Auvergne Métropole et Riom Limagne et Volcans qui se sont associées à la candidature du Grand Clermont pour porter des actions en propre.

Les dépenses se sont réparties comme suit :

- Grand Clermont : 177 719,90€
- Clermont Auvergne Métropole : 45 000€
- Riom Limagne et Volcans : 19 700€

Réalisations de l'année 2021

Les réalisations 2021 s'articulent autour des 4 axes définis dans le programme d'action :

- **Promouvoir le dynamisme du Grand Clermont**

À travers le programme d'action 2018-2021, le Grand Clermont s'est saisi de l'enjeu du maintien des jeunes diplômés sur le territoire. Dans ce cadre, un état des lieux sur l'attractivité de notre territoire et le devenir de ses diplômés a été réalisé en partenariat avec l'IADT et l'UMR Territoires pour la réalisation d'un état des lieux

La Mission Accueil a également participé à la conception d'une soirée de réseautage entre entreprises et étudiants de l'UCA qui aura lieu en février prochain après plusieurs reports liés au contexte sanitaire.

- **Offrir un environnement favorable aux nouveaux arrivants**

En partenariat avec l'APEC et avec le soutien de la Marque Auvergne, après une première édition 2020 réussie, une deuxième opération distancielle « L'Auvergne Recrute » a été organisée le 18 novembre afin de promouvoir le territoire et ses opportunités d'emploi auprès de cadres hors Auvergne. 23 personnes et 10 entreprises ont participé à cet événement. Une troisième édition a été organisée le 9 décembre.

En complément de ces actions ponctuelles, une vingtaine de projets de création d'entreprise ou d'installation sur notre territoire ont été accompagnés en partenariat avec le Réseau de l'Accueil du Grand Clermont.

La soirée annuelle des nouveaux arrivants, organisée le 12 octobre au Musée de Gergovie, a réuni une cinquantaine de 50 personnes.

- **Conforter la place des élus au cœur de la démarche d'attractivité**

3 temps ont été organisés pour les élus : 2 matinales « Attractivité » en juin et novembre et une visite du territoire du Grand Clermont le 4 octobre.

4 vidéos de capitalisation sur des initiatives Attractivité ont été réalisées, une par EPCI. Ces vidéos sont du partage d'expériences pour faire connaître aux élus des actions menées sur les EPCI voisins.

Accusé de réception en préfecture
103-200070753-20221004-DEL120221004313-DE
Date de réception préfecture : 14/10/2022

- **Renforcer les pôles de vie et les territoires du Grand Clermont**

La démarche économie circulaire lancée à l'été 2019 sur la commune de Saint-Dier-d'Auvergne (Billom Communauté) et accompagnée par MACÉO a pris fin. Après une consultation citoyenne auprès des habitants du secteur, les élus ont identifié un panel d'actions à mettre en œuvre par la mairie ou la communauté de communes.

Récapitulatif des dépenses et recettes 2021

Ce récapitulatif concerne uniquement les dépenses 2021 du Grand Clermont (du 1/1 au 30/11). Les dépenses de Clermont Auvergne Métropole et Riom Limagne et Volcans ont toutes été réalisées en 2019.

DÉPENSES TTC	RECETTES TTC
57 599, 56€	Subvention FEDER attendue (50%) : 28 799,78€ Autofinancement : 28 799,78€ Total : 57 599, 56€

Le taux de réalisation financier des opérations du programme d'actions 2018-2021 est de 99% (incluant les dépenses de Clermont Auvergne Métropole et de Riom Limagne et Volcans).

8- L'appel à projet « Services et design territorial »

Le Grand Clermont, toujours à la recherche de projet et de méthode innovante pour le territoire, a souhaité répondre à un appel à coopération « Terre de design » Massif Central en partenariat avec Mond'Arverne Communauté. Ce projet a été retenu avec ceux de l'ADEFPAT et du PCTE de Figeac.

Par la méthode du design, le projet est de co-construire les services dont les habitants de la partie Ouest de Mond'Arverne Communauté, moins dotée et moins structurée, ont besoin. Le projet permettra d'analyser les services à créer ou déployer au regard de ceux existants sur le territoire, déterminer le ou les lieux d'implantation de ces services, bâtir le modèle économique et de fonctionnement du ou des lieux retenus.

Le coût prévisionnel du dossier est de 111.200 € TTC sur lequel des subventions, dans le cadre des fonds Massif Central, ont été obtenues en décembre 2019 à hauteur de 80% TTC soit 88.960 €.

Après appel à concurrence, cette mission a été confiée au bureau d'étude « Indivisibles » en mars 2021 pour une durée de 18 mois. Elle est intitulée « Accompagnement par le design territorial pour l'identification de nouveaux services aux habitants et l'expérimentation de dispositifs valorisant la dynamisation du lien social sur la partie Ouest de Mond'Arverne Communauté ».

La phase diagnostic, immersion sur le territoire et concertation avec la population / acteurs locaux a été faite. L'année 2022 verra la réalisation des phases 2 « Imaginer et expérimenter le/les services par le Codesign » et 3 « Déployer et évaluer le/les services ».

Parallèlement, les séminaires interrégionaux entre les acteurs impliqués (l'ADEFPAT, le PCTE de Figeac et la Commune de Laguiole) dans ce programme Massif Central se sont poursuivis tout au long de l'année 2021.

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20221004-DELI20221004313-DE
Date de réception préfecture : 14/10/2022

9- Le service d’instruction des autorisations d’urbanisme

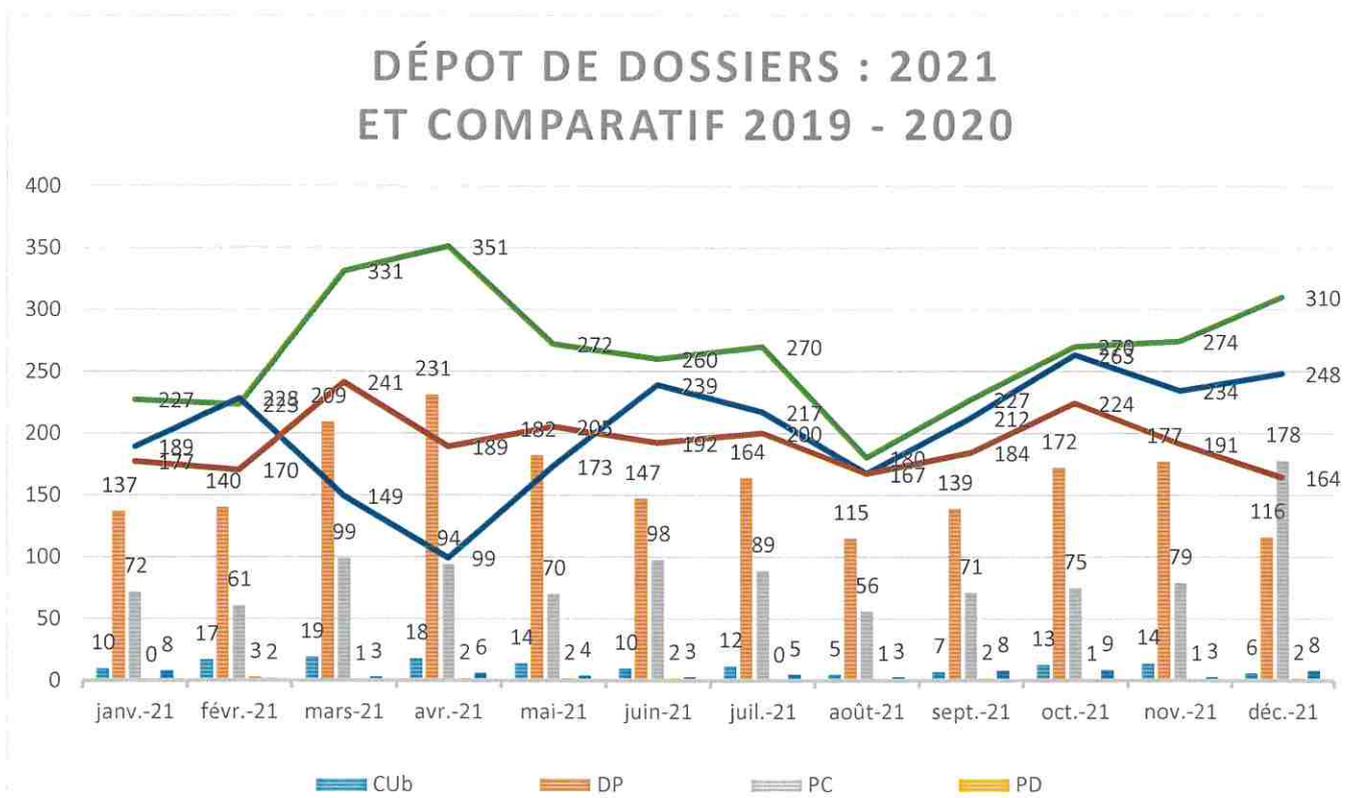
Une importante augmentation du nombre de dossiers

L’année 2021 est la sixième année complète du service instructeur des autorisations d’urbanisme. Le périmètre d’instruction comprend la totalité de Billom Communauté et Mond’Arverne Communauté, à l’exception des communes d’Authezat et Manglieu qui rejoindront le service après l’approbation du PLUI.

Cette année encore, la crise sanitaire a fortement perturbé l’organisation du service qui a dû s’adapter aux directives gouvernementales et ainsi ajuster son fonctionnement afin de maintenir la bonne fluidité de la filière chaîne d’instruction (communes, service ADS, pétitionnaires ...) et répondre aux sollicitations de plus en plus nombreuses.

L’année 2021 a été marquée par une très forte augmentation du nombre de dossiers à partir du mois de février. En l’absence de lisibilité sur la pérennité de cette augmentation, le PETR a géré les urgences, en interne sur des tâches administratives complétées par un renfort estival. Mais en fin d’année la poursuite du volume de dossiers cumulée avec un congé maternité, un départ pour mutation et un arrêt maladie a contraint le service à supprimer les permanences en communauté et à maintenir un renfort, sans toutefois réussir à pallier intégralement la surcharge de travail.

En effet, le nombre de dossiers a connu une croissance de l’ordre de 30%, seul le mois d’août ayant fait exception. Par ailleurs, en ce qui concerne l’instruction des autorisations d’urbanisme, le Grand Clermont, comme l’ensemble des services instructeurs, fait face à une difficulté de recrutement de personnels expérimentés ; ce qui est d’autant plus pénalisant dans le cas de remplacements de courte durée.



Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20221004-DEL120221004313-DE
Date de réception préfecture : 14/10/2022

Le tableau ci-dessous montre l'évolution du nombre d'actes pondérés (PC = 1, CUB = 0.4, DP = 0.7, PD = 0.8, PA = 1.2), du nombre d'ETP réel au regard du nombre d'ETP théorique (référence État) et l'évolution du coût du service :

Année	Nombre d'actes pondérés	Effectif réel instructeurs ADS (ETP)	Effectif théorique instructeurs ADS (350 EPC /1 ETP)	écart	Coût du service ADS	Coût de l'équivalent PC
2016	1 684,3	4	4,8	-0,8	262 323,25 €	155,75 €
2017	1 964,0	4,75	5,6	-0,9	299 853,55 €	152,67 €
2018	1 734,2	4,5	5,0	-0,5	320 242,68 €	184,66 €
2019	1 848,2	4,5	5,3	-0,8	311 002,50 €	168,27 €
2020	1 915,7	4,5	5,5	-1,0	306 595,62 €	160,04 €
2021	2539.1	5.2	7.2	-2.0	368 034.22 €	144.95€

L'année 2021 est très atypique par l'augmentation du nombre de dossiers et le service est de plus en plus en sous-effectif.

Ainsi malgré une augmentation du coût du service (renfort en personnel et coûts liés à la mise en place de la dématérialisation), le coût à l'acte en 2021 est inférieur à celui des années précédentes.

Toutefois au regard de la surcharge de travail qui perdure, il a été décidé en fin d'année 2021 de lancer un recrutement pour un poste d'instructeur supplémentaire.

Le coût 2022 de l'ADS est estimé à 375 000 € mais l'évolution du nombre d'actes à traiter est très incertaine.

La dématérialisation des autorisations d'urbanisme :

Malgré les contraintes sanitaires et la charge importante, le service a pu organiser une réunion annuelle à l'échelle de chaque intercommunalité au printemps 2021. Ainsi, les deux évolutions majeures à mettre en place dans le domaine de l'Application du droit des Sols pour les communes à l'horizon 2022 ont été présentées :

- La Saisine par Voie Électronique (SVE) concerne toutes les communes à partir de janvier 2022
- La dématérialisation de l'instruction obligatoire pour les communes de plus de 3500 habitants à partir de janvier 2022.

La dématérialisation des actes pour les communes dont le seuil de population n'est pas atteint sera effectuée dans un second temps, soit courant 2022.

Par ailleurs, l'instruction dématérialisée sera effective à minima dans un premier temps. En effet, il n'a pas été possible de dégager le temps nécessaire à l'administration du logiciel pour relier l'ensemble du logiciel à la plateforme de l'État PLAT'AU. Cette plateforme servira de « HUB » entre les différents services et permettra donc d'assurer la dématérialisation de l'instruction des autorisations d'urbanisme.

À l'automne 2021, l'acquisition de modules spécifiques du logiciel d'instruction, ainsi que des formations ont permis la mise en œuvre de la SVE. La mise en place de la dématérialisation de la chaîne d'instruction suivra, dès début 2022, elle fera l'objet d'une communication spécifique.

CONCLUSION

Le rapport d'orientation budgétaire est l'occasion de faire un bilan de l'action de Grand Clermont mais également de se projeter dans l'avenir.

Après une année 2020 marquée par la Covid et la réinstallation du PETR après les élections municipales et communautaires, l'année 2021, malgré les incertitudes liées à la crise sanitaire qui perdure, a permis plusieurs avancées notables :

- Les bases d'une réflexion stratégique et prospective, Demain le Grand Clermont, ont été définies en actant que face à la crise climatique, il est impératif de revoir profondément les politiques publiques en veillant au maintien de la cohésion sociale. Parallèlement, le SCOT en amont d'une éventuelle révision, continue à évoluer. Ainsi son projet de modification N°7 vise à mieux mettre en adéquation les besoins de développement économique et l'exigence de protection des terres agricoles.
- Après l'arrêt du conseil de développement en 2018, une commission d'élus a redéfini les fondements d'un nouveau conseil de développement commun au Grand Clermont et à ces 4 EPCI qui sera plus ouvert sur la société civile, plus représentatif, plus collaboratif et plus en dialogue avec les élus.
- Le Projet Alimentaire Territorial a été labellisé de niveau 2 et a permis à une quinzaine de projets d'être financés dans le cadre du plan de relance.
- Les 18 premiers kilomètres de la voie verte le long de l'Allier entre Authezat et Pont du Château ont été livrés.
- Le LEADER du Val d'Allier a vu le nombre de dossiers pouvant être programmé augmenter garantissant ainsi une consommation totale de l'enveloppe allouée.
- La politique d'accueil dans le cadre de l'appel à projets « Relever le défi démographique » a été menée à son terme.
- Le service ADS, malgré une hausse sans précédent du nombre de dossiers à traiter et une difficulté récurrente à recruter des renforts, a réussi à maintenir un service de qualité.

Pour autant, l'année 2022 pourrait être une année cruciale du mandat 2020/2026 du Grand Clermont et pour cela il est indispensable qu'elle soit l'année de la mobilisation collective. Réfléchir à l'avenir du Grand Clermont, redéfinir son modèle de développement, intégrer l'objectif de ZAN (Zéro Artificialisation Nette) à échéance de 2050, envisager en conséquence une potentielle révision du SCOT n'est pas réaliste sans une appropriation large des enjeux par les élus communautaires et municipaux. De même à travers le conseil de développement, la société civile doit pouvoir se saisir des questions prospectives et ainsi enrichir la vision politique du projet du territoire du Grand Clermont.

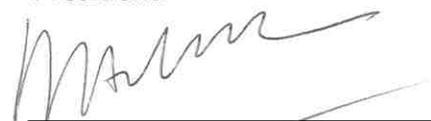
Le Grand Clermont doit ainsi rester le lieu du débat serein et de la construction collective au service de l'intérêt commun.

Pour mener cette mission il est indispensable que le Grand Clermont bénéficie de moyens d'ingénierie suffisants pour porter les dossiers en cours ou à venir mais également pour garantir la qualité du dialogue entre les élus et la société civile. Si la situation financière du Grand Clermont est aujourd'hui saine, il ne faut pas oublier que ses charges de fonctionnement augmentent mécaniquement plus vite que ses recettes et qu'à terme pour porter une révision du SCOT et pour accroître la participation citoyenne notamment, la question des moyens mobilisables se posera.

Le Conseil Syndical, après en avoir débattu, prend acte du Rapport d'Orientations Budgétaires 2022.

À Clermont-Ferrand, vendredi 4 février 2022.

**Dominique ADENOT,
Président.**



Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20221004-DEL120221004313-DE
Date de réception en préfecture : 14/10/2022

29/29